

COMPTE RENDU

Réunion	Conseil de groupement de gestion	Lieu	Salle H09
Secrétaire de séance	Soizic Lemonnier	Date	7 avril 2026 à 17h15

Membres du conseil de groupement de gestion présents avec droit de vote :

M. Didier DEVILARD	Président du conseil de groupement de gestion, Proviseur	X
Mme Guylène ESNAULT	Inspectrice d'Académie, Conseillère Culturelle Adjointe	X
M. Bruno LASSAUX	Adjoint de l'inspecteur d'académie, Adjoint du conseiller culturel adjoint	
Mme Laurence ROBBY-MENARDI	Secrétaire générale	X
Mme Sonia PACK	Proviseure adjointe 2nd cycle lycée Lyautéy	X
Mme Cécile MACAUX	Directrice école Georges Bizet	
Mme Nathalie GUERGUINOV	Directrice école Théophile Gautier	X
Mme Nathalie MINASSIAN	Directrice école maternelle Molière	X
M. Olivier GUILLOCHAIN	Directeur école Ernest Renan	X
M. Philippe MULLER	Directeur école Claude Bernard	X
M. Mickaël POTTIER	Directeur école Claude Monet	X
M. Cyril TOURNIER	Principal adjoint du collège Anatole France	X
Mme Carole LUX	Principale du groupe scolaire Claude Monet	X
M. Xavier COURBIN	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré FSU SNUipp	X
Mme Garlonn DUPOIRIER	Suppléante	
M. Pierre-Emmanuel BOCCARD	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré FSU SNUipp	X
M. Iannis LAVAL	Suppléant	
Mme Annelise CARRIE	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré SE-UNSA	
Mme Charlotte GUENARD	Suppléante	X
Mme Julie ROUVIERE	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré SE-UNSA	
Mme BRILLANT Nadège	Suppléante	X
Mme Rozenn CROS	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	
Mme Pilar GARCIA BREA	Suppléante	X
M. Frédéric TARON	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	X
M. Augustin BALLOT	Suppléant	X
Mme Béatrice OUAKNINE	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	
Mme Perle GUICHENDUCQ	Suppléante	X
Mme Tiphaine RETNANI	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	
Mme Rhaliba BENBRIK	Supplante	

M. Mohamed AISSAOUI BENNANI	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	X
M. Quentin BONNEFOY	Suppléant	
Mme Sophie STREBLER	Représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 1° degré UNSA A&I	X
Mme Bérangère BOUTAULT DE RUSSY	Suppléante	
M. Hamid ELMIR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré	X
M. Mustapha ASKOUR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré	X
M. Karim ZADI	Représentant des parents d'élèves 1° degré APEEF	X
Mme Lamia JOUNDY	Suppléante	
Mme Rajaa BENBADRI	Représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP	X
Mme Naziha KHELIL	Suppléante	
Mme Saoussane DIOURI	Représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP	
M. Renaud GUILLON	Suppléant	
Mme Meriem ZOUBIRI YAMANI	Représentante des parents d'élèves 1° degré UCPE	
Mme Marion PONSONNET	Suppléante	X
M. Younes ELHIMDY	Représentant des parents d'élèves 2° degré APEEF	
M. Amin BELARBI	Suppléant	
Mme Zineb FASSIHI	Représentante des parents d'élèves 2° degré PEEP	X
Mme Sofiya FQIH BERRADA	Suppléante	
Mme Soumaya KADAOUI ET TOUIL	Représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE	X
Mme Zineb SLAOUI	Suppléante	
Mme Kawtar SERRAJ	Représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE	
Mme Leila MOUDDEN ADDAHRI	Suppléante	
Lina BEN SASSI	Représentante des élèves	
Sara HAJJAR	Suppléante	
Inès CANALS	Représentant des élèves	
Dalia ALAMI	Suppléante	
Ghalia AMOR	Représentante des élèves	
Meriem MIKOU	Suppléante	
Yanis EL GHAZI	Représentant des élèves	
Jad KARKOUBI	Suppléant	

Membres du conseil de groupement de gestion présents à titre consultatif :

M. Aymeric CHUZEVILLE	Monsieur le Consul Général de France à Casablanca	X
Mme Nathalie SOIRAT	Madame la Consule Générale Adjointe	
Mme Nadine LORENZO	Proviseure adjointe 2nd cycle lycée Lyautey	X
Mme Sylvie DISPA	Proviseure adjointe 1er cycle lycée Lyautey	X
M. Cédric ALBY	Agent comptable	X
Mme Pauline CREMADEILLS	Secrétaire générale adjointe	X
Mme Sofia ABABOU	Responsable Ressources humaines	X

Mme Bahia EL QUORTOBI	Responsable administrative et financière	
Mme Catherine HOC BACHELET	Directrice élémentaire école Molière	X
M. Gilles DAGESCY	Président du conseil consulaire	
M. Abdelghani YOUNNI	Conseiller consulaire Français du Monde	
M. El Mehdi REDDAD	Conseiller des Français de l'étranger	
M. Mohamed OULKHOUIR	Conseiller des Français de l'étranger	
Mme Ghislaine EL OUAFI	Conseillère des Français de l'étranger	
M. Ahmed MERNISSI	Président ALFM	
M. Fayçal KADMIRI	Président de l'Association des anciens élèves du lycée Lyautey	
M. Bruno POLIZZI	Secrétaire général de l'Association des anciens élèves du lycée Lyautey	

La séance du conseil de groupement de gestion était initialement programmée le 2 avril 2026. Faute de quorum, la séance a dû être reportée. Une déclaration liminaire a été lue par les représentants des élèves le 2 avril, elle est annexée à ce procès-verbal.

La séance du conseil de groupement de gestion débute à 17h20.

Une déclaration liminaire intersyndicale est lue par les représentants des personnels. Cette déclaration est annexée au procès-verbal.

Une seconde déclaration liminaire est lue par les représentants des personnels UNSA A&I. Ce document est également annexé à ce procès-verbal.

I. Approbation de l'ordre du jour

Le proviseur soumet l'ordre du jour au vote des membres du conseil de groupement de gestion.

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du compte rendu du CGG du 15 janvier 2026

Le proviseur demande si des membres souhaitent faire des remarques concernant le projet de compte rendu du CGG du 15 janvier 2026 puis le soumet au vote.

Votants : 28	Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 2
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

III. Présentation du compte financier 2025

L'agent comptable prend la parole afin d'exposer la situation comptable des 8 établissements en gestion directe à fin 2025. Il appuie sa présentation sur un document intitulé « Présentation du COFI 2025 » ; document annexé à ce procès-verbal.

Il commence sa présentation en expliquant les faits marquants concernant le Pôle.

Facteurs externes

- Taux de chancellerie inchangé,
- Attente du SPSI,
- Modification du schéma de comptabilisation des flux internes.

Facteurs internes

- Stabilité des effectifs élèves,
- Augmentation des droits de scolarité 3%.

Il souligne quelques chiffres clés de l'année 2025.

- Résultat comptable positif de 27,157 Mmad,
- Capacité d'autofinancement de 49,822 Mmad (augmentation de 17%) ; la CAF permet de financer les investissements (28,5 Mmad) et de thésauriser (21 Mmad),
- Prélèvement sur fonds de roulement : 0 mad.

La représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP demande de quels investissements il s'agit.

L'agent comptable répond en les considérant par grandes familles :

- 17 Mmad de travaux de rénovation,
- 5.2 Mmad en informatique,
- 2.5 Mmad en mobiliers,
- 2 Mmad en aménagements de terrain,
- 1.2 Mmad en matériels pédagogiques.

Il rappelle que l'objectif fixé depuis quatre ans est d'utiliser 40 % de la CAF et de thésauriser 60 % pour le SPSI. Pour cet exercice, 57 % de la CAF a été consommée et 43% ont été thésaurisés pour le SPSI, les dépenses ont donc été plus importantes en 2025 que dans le schéma initial. Il rappelle ensuite que 20 à 25 Mmad par an sont nécessaires pour le SPSI.

La représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE considère que le résultat 2025 présenté ne justifie pas une augmentation des frais de scolarité.

Le proviseur rappelle que les EGD n'étant pas en capacité d'emprunter, la seule solution pour pouvoir financer des travaux d'envergure demeure la thésaurisation.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré questionne : dans quel objectif lance-t-on le SPSI ? Est-ce un objectif de rénovation ? Est-ce un projet d'ambition (agrandissement du Pôle et augmentation des recettes) ? Il poursuit et explique que, selon lui, le SPSI ne relève pas de l'investissement, mais constitue une nécessité ; une nécessité de fonctionnement.

Le proviseur rappelle que le Pôle, par essence, est une institution à but non lucratif. Les recettes sont mécaniquement réinvesties dans tout ce qui renvoie à l'amélioration du quotidien de la communauté scolaire, les investissements en font donc partie. Concernant précisément le SPSI, il s'agit d'investir pour améliorer les choses et maintenir le Pôle en bon état. Il ne s'agit pas d'augmenter sa surface ou de dégager des marges.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré estime que, selon lui, l'argent qui ne peut être placé est de l'argent perdu et que cela se fait malheureusement au détriment d'une partie du personnel.

Le proviseur entend et rappelle que Paris suit de très près tout ce qui se rapporte à la masse salariale notamment concernant les HSE puis souligne un paradoxe : plus le taux de remplacement augmente, pour assurer un service de qualité, plus le nombre d'HSE augmente ... et plus les dépenses du Pôle augmentent.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré indique que le malaise actuel du personnel influence directement sa motivation.

Le proviseur observe qu'il est difficile de proposer des pistes ou des alternatives dans un cadre contraint dans lequel il se doit de s'inscrire puis rappelle qu'en matière d'interaction avec les représentants des personnels, des élèves, des familles, il croit à la transparence des échanges.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP considère que, concernant le remplacement des professeurs absents, la démarche est parfois motivée par un besoin de complément de salaire, car une partie du corps enseignant subit une perte progressive de pouvoir d'achat.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP souligne que le gel du point d'indice continue d'appauvrir les personnels. Qu'est-on censé dire à nos collègues, demande-t-il. Il rappelle ensuite que la transparence est une règle de base concernant la gestion.

Le proviseur rappelle alors les paroles de la Directrice Générale lors de sa venue dans l'établissement. A une question de représentants des parents « Comment voyez-vous l'avenir de l'Agence ? » elle avait répondu « Avec vous, mais avec moins d'argent de l'Etat ». Evoquant ensuite le point d'indice des personnels sous contrat de droit local, il rappelle que ce sujet peut être abordé lors des réunions qui se tiennent régulièrement à Rabat.

La secrétaire générale ajoute qu'il ne faut pas oublier une demande de l'Agence : l'augmentation de la masse salariale doit être compensée par l'augmentation des droits de scolarité.

L'agent comptable reprend la présentation.

Fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est égal à la trésorerie, il est de 246 Mmad. Cela représente 245 jours de fonctionnement du Pôle (soit 1 Mmad de Dhs par jour). Concernant le SPSI, 150 Mmad sont disponibles avec un

besoin de 220/230 Mmad, ce qui signifie que 50 à 70 Mmad sont encore nécessaires, d'où la thésaurisation chaque année. La trésorerie est de 240 Mmad au 31 décembre 2025.

Angle 1 : la focale consolidée

Les recettes : 69 % de recettes propres = les familles. L'effort de l'Agence est à hauteur de 31 % sur le Pôle. Différentiel de deux points par rapport à 2024.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP déplore : « Nous pourrions dire que l'effort de l'Agence n'est seulement que de 31 % ! »

Les dépenses :

Les flux internes = ¼ du total. 32% = aide nette AEFE. 44 % = dépenses du budget.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré indique ne pas pouvoir cautionner ce recul, car, dit-il, cela a de nombreux impacts directs sur le personnel.

Le proviseur observe qu'en matière de budget, la France semble dans une situation délicate, ce qui conduit le pouvoir exécutif à demander des efforts à tous les ministères et tous les opérateurs, l'Agence n'y échappe pas. Il observe également qu'une partie de l'impôt public continue de financer l'accompagnement des élèves au sein des établissements en gestion directe et observe aussi que dans le même temps, au regard de ce qui se joue au niveau de l'Etat, la nécessité de réduire le déficit budgétaire est posée.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP estime que la France ne s'appauvrit pas d'année en année, en revanche, en local, les choix faits par l'Agence sont très discutables.

Angle 2 : la focale budgétaire

Consommation 2025 AE : 98%. Consommation 2025 CP : 96%. Solde budgétaire = 155 802 461,78 (recettes budgétaires 396 608 070,46 – CP 240 805 608,68). Flux internes : 132 186 995,01. Solde de l'exercice : 25 663 792,06.

Angle 3 : la focale comptable

Focus 1 : Le recouvrement

Restes à recouvrer = environ 17 Mmad. Les familles n'ont pas encore payé les 17 Mmad qu'elles doivent (à date du 31.12.2025). Taux de recouvrement de presque 96 %.

Le proviseur explique qu'on ne peut pas avoir un système en équilibre sans recouvrement. Il formule une hypothèse selon laquelle une partie des familles en dette avec la caisse à ce jour pourraient attendre jusqu'aux congés d'été, voire jusqu'aux derniers jours d'août pour se mettre en règle : le sujet est récurrent mais n'en demeure pas moins délicat.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP mentionne que, si l'on prend du recul et que l'on observe les choses d'un point de vue géopolitique, la situation est en train de se dégrader.

Une représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP demande comment cela va se passer pour ces familles après les congés de printemps.

Le proviseur répond que ces moments sont parfois délicats, qu'il n'est jamais simple de suspendre l'accès aux cours pour tel ou telle élève dont la famille est en situation d'impayé et observe que certaines familles font des efforts conséquents pour honorer leurs dettes.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP fait une transition et demande : « Comment expliquer que les DPI sont à 30 000 mad pour notre Pôle alors que les autres sont à 25 000 mad ? De plus, l'Etat compense à hauteur de 25 000 mad ».

La secrétaire générale explique que Marrakech est l'établissement de référence, raison pour laquelle les remboursements sont effectués sur la base de 25 000 mad puis précise que, pour la rentrée scolaire prochaine, les DPI (Droits de Première Inscription) seront portés à 30 000 mad à Marrakech. Le différentiel n'existera plus.

L'agent comptable poursuit la présentation : la situation de recouvrement est presque la même que celle du 31.03.2025.

Focus 2 : la trésorerie

Sur le compte local : 44,257 Mmad. Sur le compte DSFIPE : 195,153 Mmad. Variation de 20,671 Mmad.

La représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE s'inquiète des coûts de transfert.

L'agent comptable explique qu'il est nécessaire d'effectuer des transferts afin d'honorer des flux à l'Agence (participation à la rémunération des personnels détachés, pensions civiles des détachés,...).

Le proviseur demande ensuite l'approbation du COFI 2025.

Avant de commencer le vote, un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers

et de service 2° degré fait une intervention. Il met en avant le déficit de reconnaissance du personnel et estime que l'exercice actuel ne répond pas aux aspirations des salariés. Il juge nécessaire d'obtenir de nouvelles politiques de revalorisation tout en précisant ne pas remettre en cause les principes d'une gestion rigoureuse.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP demande ensuite une interruption de séance.

L'agent comptable précise que le CA de l'Agence s'est déroulé le mois dernier et que les commissaires aux comptes ont validé les comptes de l'Agence sans réserve.

La séance du conseil de groupement de gestion s'interrompt pendant une dizaine de minutes puis reprend.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP signale que certains membres ne souhaitent pas participer au vote.

Le proviseur demande combien sont ces personnes : cinq membres déclarent ne pas vouloir voter.

Votants : 23*	Pour : 11	Contre : 2	Abstentions : 10
----------------------	------------------	-------------------	-------------------------

**Cinq membres ne participent pas au vote*

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré explique souhaiter conserver une position cohérente et constante : pas de participation au vote concernant le budget donc pas de vote du COFI 2025. Néanmoins, il déclare ne pas voter contre la présentation de l'exercice budgétaire qui vient d'être faite.

La représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE précise s'être abstenue à cause de l'incapacité du Pôle à investir en mettant immédiatement en œuvre le SPSI, dénonçant le modèle des instances de l'AEFE et le qualifiant de rigide et opaque.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré indique qu'il transmettra un texte concernant le COFI qu'il souhaiterait annexer au compte rendu de ce conseil (cf. analyse annexée au procès-verbal).

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP explique lui aussi ne pas participer au vote sans remettre en cause la gestion de cet exercice.

Le proviseur remercie les membres d'avoir clairement expliqué les raisons de leur abstention ou de leur refus de prendre part au vote.

IV. Calendrier de fin d'année et perspectives 2026-2027 :

2nd cycle Lyautey :

- Fin des cours pour les élèves de terminale professionnelle : vendredi 12 juin, après les cours.
- Fin des cours pour les élèves de première générale et technologique : samedi 30 mai, après les cours.
- Fin des cours pour les 2nde : 3 juin après les cours.

- Bac professionnel : épreuves à partir du 11 mai.
- Philosophie et Spécialités : 9, 10 et 11 juin.
- Grand oral : du 18 au 26 juin.
- Français : 8 juin pour l'épreuve écrite et à partir du 22 juin pour l'épreuve orale.

- Stages de seconde : entre le 8 juin et le 26 juin pendant 2 semaines.

1er cycle Lyautey :

- Lundi 1er juin : oral DNB (pas classe pour le collège).
- Mardi 2 juin : oral SI.
- Vendredi 5 juin 2026 : fin des cours pour les 3èmes.
- Vendredi 12 juin 2026 : fin cours pour les 6èmes, 5èmes, 4èmes.
- Jeudi 18 juin épreuve français et mathématiques.
- Vendredi 19 juin Histoire Géographie, EMC, Sciences.

- Lundi 22 et mardi 23 juin : journées de dépôt des documents- du règlement financier, assurance et fiche santé.

Claude Monet :

- Mêmes dates pour le DNB.
- Temps de voyages prévus pour les élèves de troisième avant les vacances de printemps à Marrakech.
- Club Histoire des arts qui part à Paris en juin.

- Fête de l'école fin juin.

Anatole France :

- Mêmes dates pour le DNB. En revanche, il n'y aura pas de semaine de révision du 8 au 12 juin
- 3 juin : oral SI.
- Oral du DNB : 12 juin.
- Les élèves de troisième vont à Zagora (en avril) pour étudier l'énergie durable.

Ecole Bizet :

- La directrice est absente excusée lors de ce conseil.

Ecole Gautier :

- Evaluations de fin d'année pour les CM2 : en cours.
- Spectacles de fin d'année.
- Bal des CM2.

Ecole Renan :

- Evaluations de fin d'année pour les CM2.
- Classes transplantées.
- Spectacle Créa danse.
- Le salon du livre clôturera l'année : accueil 3 auteurs illustrateurs + soirée le 21 mai.
- Grand prix Champions de la lecture : 1 finaliste à Renan.

Ecole Claude Bernard :

- Inauguration de noms de femmes remarquables marocaines pour 4 bâtiments dans l'école.

Ecole Molière :

- Spectacles de fin d'année.
- Accompagnement des documentalistes pour leur permettre d'échanger sur leurs pratiques.
- Dernière semaine avant les congés de printemps : auteurs + illustrateur à Molière.
- Réunion des parents de PS en juin.
- Projet « Apprendre à porter secours »

Le proviseur reprend la parole et indique que, concernant la préparation de rentrée, tous les parents doivent s'inscrire sur Edeka pour la rentrée prochaine. Il précise que les demandes de réinscription envoyées par mail avec un refus d'appliquer la hausse de 6 % ne pourront être considérées car la réinscription, au regard de la dimension du Pôle doit obligatoirement se faire via Edeka qui est le seul outil permettant de considérer puis « valider », administrativement parlant, la montée de cohorte dans la classe supérieure. Il poursuit en expliquant, que, pour ce qui concerne les effectifs prévisionnels, il reste quelques places en sixième à Lyautey, que tous les autres niveaux du collège sont complets, que toutes les classes sont à 32 en seconde et en première et qu'il ne reste que quelques places en terminale.

La représentante des parents d'élèves UCPE dit se souvenir que le proviseur aurait indiqué qu'un règlement financier avec une mention manuscrite signée qui aurait été téléversée serait considérée comme recevable.

Le proviseur dit ne pas se souvenir d'avoir tenu ce propos ou peut-être avoir tenu un propos équivoque.

Pour les autres structures :

Bizet : trajectoire de rentrée avec le même nombre d'élèves

Molière : PS : 2 classes, encore quelques places. MS : beaucoup d'entrées en MS. CP : le creux se décale sur les CP (car GS cette année). CM2 : le creux se décale sur les CM2 (car CM1 cette année). Les autres niveaux sont stables

C Bernard : fermeture probable de 4 classes. 4 postes sont gelés par l'Agence. 78 élèves en moins pour la rentrée prochaine. Seulement 16 demandes pour la PS

Renan : stabilité des effectifs (785 en 2025 et 790 en prévision à la rentrée prochaine)

Gautier : même constat qu'à Renan. Quelques élèves en plus, les classes sont complètes.

Anatole France : 669 élèves cette année. Prévision à 673 élèves pour la suivante.

Monet : école primaire : baisse d'effectifs de 25/30 élèves. Mouvement important de personnels détachés dont les enfants repartent aussi. Collège : les effectifs devraient se maintenir.

V. Règlement intérieur de la caisse de solidarité

Le proviseur explique que lors de la dernière réunion il a été décidé que les 3 collèges seraient composés de 9

membres, soit un total de 27 membres.

Des parents investis dans la Fondation Lycée Lyautey pourront ainsi faire partie du collège des parents d'élèves ce qui n'est pas illogique car la Fondation apporte de l'argent dans la Caisse de solidarité. Les dossiers seront instruits à 9 membres (commission préparatoire) puis seront examinés/validés en réunion plénière avec les 27 membres.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré explique qu'auparavant, la commission d'exonération était alimentée par un prélèvement de 1 % sur les frais de scolarité. La transition vers la caisse de solidarité actuelle a été contestée, et aujourd'hui le problème de l'approvisionnement des fonds reste entier.

Le proviseur souligne qu'il existe certainement des leviers pour lever davantage de fonds. Cependant, le RI est nécessaire pour pouvoir avancer.

La représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE mentionne qu'elle souhaiterait faire préciser la nationalité dans le RI afin d'être en mesure d'aider les familles marocaines et tierces qui n'ont pas le droit à la bourse.

Le proviseur observe qu'il serait très probablement illégal de préciser la nationalité.

Votants : 28	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	-----------	------------	----------------

VI. Carte des emplois

Le proviseur indique que des documents ont été partagés en amont du conseil.

Dans le secondaire, il indique maintenir des groupes en 6^{ème} et en 5^{ème} pour les sciences et les langues. Il explique que des groupes d'options avec seulement 5 ou 6 élèves seront très compliqués à maintenir.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré estime que ce propos est provocateur et annonce qu'il défendra tous les emplois des personnels non enseignants.

Le proviseur explique que la triennale devra être construite en tenant compte de tous les éléments et estime qu'il serait surprenant que l'opérateur public AEF ne soit pas invité à réfléchir sur ce sujet. Il observe que pour ce qui relève du financier le Pôle est d'être dans une financière confortable ce qui permet de pouvoir réfléchir tant sur le moyen que sur le long terme.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré déplore que les PDL aient le sentiment d'être positionnés comme des variables d'ajustement. Il observe que 28 contrats en CDD se terminent au 31.08.2026 et 2 CDD se transforment en CDI puis dit que, selon lui, la précarité augmente au sein du Pôle.

La secrétaire générale explique que les CDD sont sur des contrats non pérennes : des congés sans solde, des temps partiels, des décharges syndicales.

VII. Questions diverses

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP observe que les questions diverses ne sont jamais traitées, faute de temps. Il propose de changer le positionnement des questions diverses dans l'ordre du jour la prochaine fois.

Le proviseur rappelle que le CGG doit permettre avant tout un pilotage du Pôle. Il propose de revenir sur ce sujet ultérieurement afin d'être plus efficace dans les échanges.

Les réponses aux questions diverses sont annexées au procès-verbal.

La réunion du conseil de groupement de gestion prend fin à 21h00.

Le Président du Conseil du Groupement
de Gestion

D. Devillard

La secrétaire de séance

S. Lemonnier

P.J. :

- Déclaration des représentants des élèves du 02.04.2026
- Déclaration liminaire intersyndicale
- Déclaration liminaire UNSA A&I
- Présentation COFI 2025
- Analyse UMT concernant le compte financier 2025
- Règlement intérieur de la caisse de solidarité
- Carte des emplois
- Réponses aux questions diverses

Motion de solidarité : Représentation des élèves au Conseil de groupement de gestion.

Monsieur le Proviseur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

En tant que représentante des élèves du pôle Casablanca Mohammedia, je souhaite, par cette déclaration, exprimer ma profonde solidarité à l'égard des associations des parents d'élèves et des syndicats des professeurs.

Bien que la place des élèves au sein de cette instance puisse sembler modeste, elle existe pleinement et mérite d'être portée avec une grande responsabilité. A ce titre, il nous paraît crucial de faire entendre une voix respectueuse et engagée à l'ensemble de la communauté éducative.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des associations de parents d'élèves et des professeurs, qui constituent des partenaires fondamentaux dans notre parcours. Leur engagement sans faille contribue à garantir les conditions nécessaires à une scolarité sereine et à une éducation de qualité.

Dans le contexte actuel, nous entendons les préoccupations exprimées, notamment en ce qui concerne le besoin d'une information claire, plus accessible et transparente. Ces attentes nous semblent légitimes et participent d'un fonctionnement constructif des instances tel que le celle du Conseil de Groupement de Gestion.

Sans entrer dans les moindres détails, ni prendre position sur le fond, nous souhaitons avant tout marquer notre soutien à cette démarche, dans un esprit de solidarité et de respect mutuel.

Nous restons attachés, nous élèves, à un dialogue apaisé, fondé sur l'écoute et la confiance, dans l'intérêt de tous.

Je vous remercie,

Amor Ghalia, élève en première au Lycée Lyautey, représentante des élèves du pôle Casablanca Mohammedia au Conseil de Groupement de Gestion.



Déclaration liminaire pour le conseil de groupement de gestion du pôle Casablanca Mohammedia mardi 07 avril 2026

Mesdames, Messieurs,

Après trois boycott, nous revenons siéger dans les instances locales. Néanmoins, nous ne sommes ni convaincus ni assurés que nos messages et nos revendications aient été réellement entendus, compris et étudiés à leur juste mesure.

Ces absences répétées n'étaient pas un simple geste symbolique, mais l'expression d'un malaise profond et d'un manque de considération ressenti par les représentants du personnel.

Aujourd'hui, notre retour s'inscrit dans une volonté de dialogue. Mais ce dialogue ne peut être effectif que s'il repose sur une écoute réelle, une transparence des décisions et une prise en compte concrète des avis exprimés au sein de ces instances.

À défaut, ces espaces risquent de perdre leur sens et de ne devenir que des lieux d'information descendante, sans véritable capacité d'influence.

Nous attendons donc que cette reprise permette d'engager une nouvelle vision de notre rôle, ainsi que des avancées concrètes sur les sujets que nous portons depuis plusieurs mois.

C'est dans cet esprit que nous faisons aujourd'hui le choix de revenir siéger dans ces instances, avec l'espoir que ce retour marque le début d'un dialogue sincère, constructif et respectueux du rôle des représentants du personnel.

Depuis plusieurs mois, les responsables de l'Agence ont entretenu un discours alarmiste, voire catastrophiste, sur la situation financière.

Or, la réalité présentée lors du conseil d'administration du 11 mars apparaît tout autre : le compte financier fait état d'un excédent de plusieurs millions d'euros. Ce décalage entre le discours tenu et la situation réelle interroge légitimement.

S'il s'agit d'une erreur d'anticipation ou d'appréciation, il est indispensable de la reconnaître, de l'expliquer de manière transparente et d'en tirer toutes les conséquences. Cela implique également de revenir sur les décisions prises, qui ont fortement impacté les personnels.

Pour rappel, c'est bien la prévision de ce déficit qui avait justifié la mise en œuvre d'une réforme présentée comme urgente. Nous espérons que cette nouvelle situation sera pleinement prise en compte et que les responsables de cette réforme sauront faire preuve du recul nécessaire, sans s'en tenir uniquement à sa poursuite, notamment lorsqu'elle repose sur des orientations qui peuvent être perçues comme éloignées des missions de service public.

Au-delà de cette situation conjoncturelle, nous souhaitons également souligner un problème plus structurel : la baisse continue de la subvention de l'État à l'opérateur public, ainsi que l'absence de revalorisation du coût des personnels détachés depuis plusieurs années. Cette situation creuse progressivement un écart entre les ressources allouées et des charges qui, elles, n'ont cessé d'augmenter.

Aujourd'hui, l'Agence parvient à maintenir un équilibre budgétaire notamment grâce à l'augmentation de ses ressources propres et au gel des salaires des personnels de droit local. Par ailleurs, certaines charges supplémentaires tendent à être reportées sur les établissements afin de soulager le budget central.

Au-delà de ce constat, ce qui nous préoccupe aujourd'hui, ce sont les leviers qui ont été choisis pour faire face à cette situation : les personnels, la masse salariale — certains établissements s'engageant même dans des logiques de sous-traitance de certains postes pour contenir cette enveloppe — ainsi que l'augmentation des frais de scolarité.

Mesdames, Messieurs, notre position est claire : nous sommes opposés au recours à la sous-traitance et, plus largement, à toute logique de marchandisation de l'emploi. Une communauté scolaire repose sur la complémentarité de ses métiers et sur la stabilité de ses équipes. Nous défendrons cette organisation, car un établissement scolaire se doit d'être exemplaire dans la manière dont il considère ses personnels, en privilégiant une approche humaine plutôt qu'une simple logique comptable.

Nous ne pouvons accepter d'être considérés comme une variable d'ajustement, alors même que nous constituons le cœur du fonctionnement et de la qualité du réseau.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que le dialogue social mené depuis plusieurs années au Maroc, au cours duquel nous avons régulièrement tenté de faire remonter les difficultés des personnels et d'améliorer, même modestement, leurs conditions de travail, se trouve aujourd'hui dans une impasse.

Dans ce contexte, et au regard des nouveaux éléments apparus, nous demandons solennellement la relance d'un véritable dialogue social, avec pour objectif de faire évoluer concrètement les revendications et les conditions de travail des personnels.

CONSEIL DE GROUPEMENT DE GESTION DU PÔLE

CASABLANCA-MOHAMMEDIA

MARDI 7 AVRIL 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Lors du CA de l'agence du 11 mars dernier, il a été fait état d'un budget excédentaire de 3 Millions d'euros. Or, les décisions prises au CA du 18 décembre étaient motivées par un déficit annoncé de 59 Millions d'euros. Ces décisions ne se justifient plus donc plus. En effet, elles ne peuvent être maintenues sur la base de prévisions budgétaires qui ne se vérifient pas.

L'agence doit donc, entre autres mesures, renoncer au transfert de la charge patronale des pensions des détachés, qui pèse si lourdement sur les budgets.

Un service public ne peut reposer durablement sur le désengagement de l'État et l'augmentation de la contribution des familles. Il est indispensable de remettre les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions.

Si cette question du financement des pensions civiles et celle de la baisse de la subvention pour charge de service public n'est pas réglée, les réformes envisagées seront inutiles et elles ne feront qu'affaiblir durablement l'opérateur public.

Nous demandons donc aux membres de cette instance d'exprimer leur désaccord avec les réformes actuelles, en particulier avec le transfert de la charge des pensions civiles des détachés aux EGD.

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Conseil de groupement de gestion du 2 avril 2026

Présentation du compte financier de l'exercice 2025
du Groupement des EGD de l'AEFE
de Casablanca-Mohammedia



Sommaire

1. Les faits marquants
2. Les chiffres clés 2025 ^(1et2)
3. Angle 1: la focale consolidée
4. Angle 2: la focale budgétaire
5. Angle 3: la focale comptable ^(1et2)

1. Les faits marquants

Facteurs externes Événements internes

- Taux de chancellerie inchangé
- En attente du SPSI
- Modification du schéma de comptabilisation des flux internes
- Stabilité des effectifs élèves
- Augmentation des droits de scolarité 3%



2.1 Les chiffres clés

(corrigés avec intégration des flux internes)

Résultat

27,157

Mmad,

en augmentation de

21%, produits

+3,23% et charges

+2,13%

Capacité d'autofinan

cement

49,822 Mmad,

en augmentation de

17%

Prélèvement sur fonds de

roulement

0 Mmad,

28,5Mmad

d'investissements

2.2 Les chiffres clés

(corrigés avec intégration des flux internes)

**Fonds de
roulement**
246,129Mmad
en augmentation
de 9%

**Besoin en
fonds de
roulement**
6,235 Mmad
en augmentation
de 10%

Trésorerie
239,894
Mmad
en augmentation
de 9%

→ Focus 1

→ Focus 2

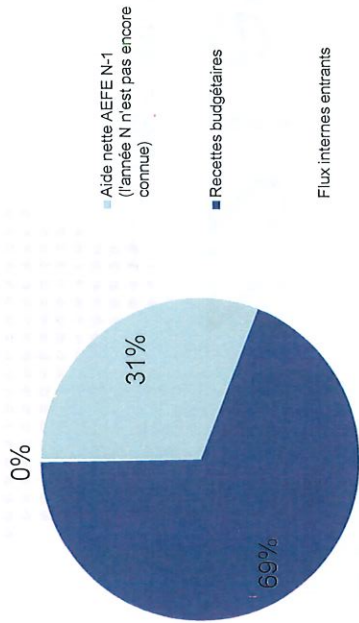
3. Angle 1: la focale consolidée

Aide nette AEFE (données 2024) :177 368 428 dirhams soit 1 994 €/élève

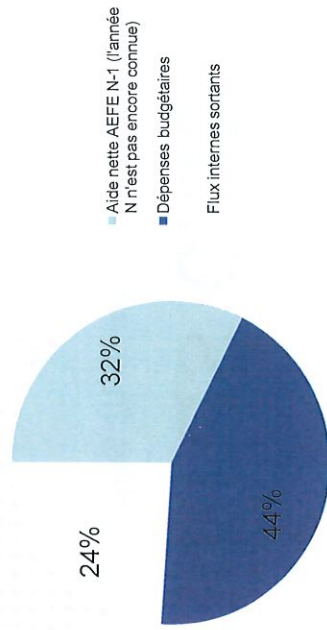
	2025	2024
Aide nette AEFE N-1 (l'année N n'est pas encore connue)	177 368 428	188 105 739
Recettes budgétaires	396 608 070	384 443 745
Flux internes entrants	1 963 794	2 383 382
Total recettes	575 940 293	574 932 866

Aide nette AEFE N-1 (l'année N n'est pas encore connue)	177 368 428	188 105 739
Dépenses budgétaires	240 938 109	223 695 492
Flux internes sortants	132 186 995	134 772 824
Total dépenses	550 363 673	546 574 054

Total recettes



Total dépenses



3. Angle 2: la focale budgétaire

Consommation 2025 AE
98%



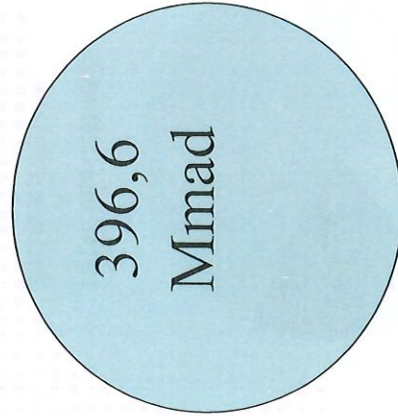
Consommation 2025 CP
96%



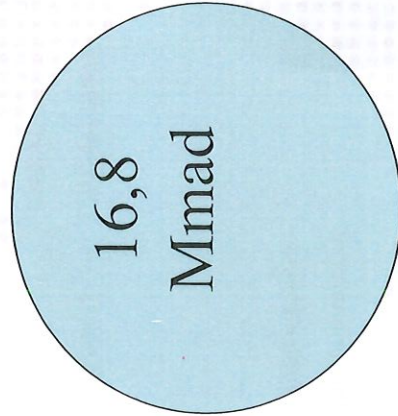
TOTAL DES DEPENSES AE CP	248 416 988,73	240 805 608,68	396 608 070,46	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		155 802 461,78		
FLUX INTERNES		-132 186 995,01	2 048 325,29	
SOLDE DE L'EXERCICE (hors bourses)		<u>25 663 792,06</u>		

3. Angle 3: la focale comptable

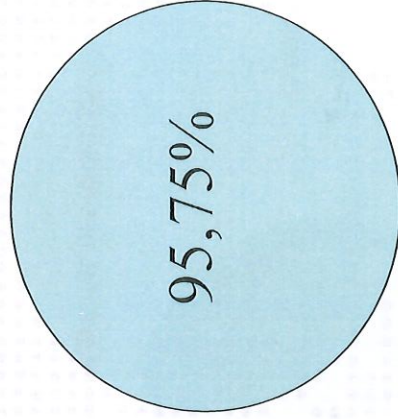
Focus1: le recouvrement



Recettes
Encaissées
+15Mmad



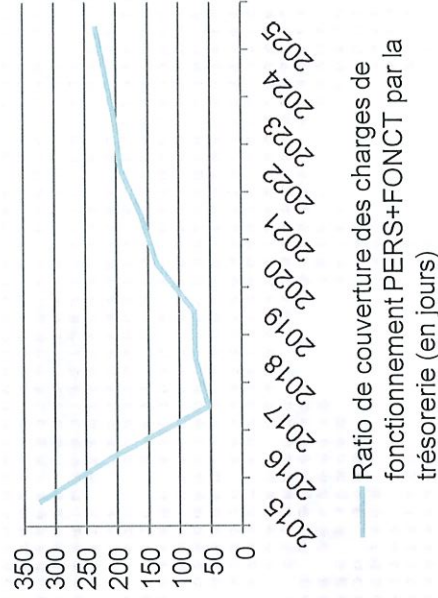
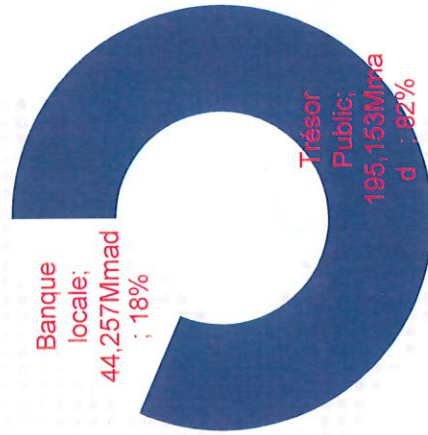
Restes à
Recouvrer
+1,9Mmad



Taux de
Recouvrement
-0,36 point

3. Angle 3: la focale comptable

Focus2: la trésorerie



Compte local
44,257Mmad
Compte DSFIPE
195,153Mmad

Compte local
-14,983Mmad
Compte DSFIPE
35,574Mmad

Ratio de couverture
PERS+FONCT+FLUX
234 jours (soit +16 jours)

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

C'est fini pour 2025...

Merci pour votre attention

Point de vue concernant la présentation du compte financier 2025.

L'exercice 2025 s'inscrit dans une continuité quasi mécanique des exercices précédents, traduisant moins une dynamique de développement qu'une forme de stabilisation sous contrainte.

La maîtrise des dépenses, présentée comme un point positif, interroge dès lors qu'elle s'accompagne d'un gel de fait des conditions de reconnaissance du personnel. La masse salariale, bien que contenue dans les équilibres budgétaires, reste enfermée dans une logique de pilotage strict sans réelle perspective de revalorisation. Cette situation alimente un décalage croissant entre les efforts demandés aux équipes et l'absence de redistribution des excédents générés.

En effet, les résultats excédentaires, en progression, ne se traduisent ni par des investissements structurants à la hauteur des enjeux, ni par une amélioration tangible des conditions de travail ou de rémunération. Cette stratégie de thésaurisation, orientée vers des projets futurs encore incertains, contribue à installer un sentiment d'attentisme et de manque de reconnaissance au sein des personnels.

Dès lors, la soutenabilité du modèle ne peut être uniquement appréciée à l'aune des équilibres financiers. Elle doit également intégrer la dimension humaine et sociale, aujourd'hui insuffisamment prise en compte. À défaut, le risque est réel de fragiliser durablement l'engagement des équipes, pourtant au cœur de la qualité du service rendu.

Bien cordialement,

Elmir Hamid

Pour l'UMT

REGLEMENT DE LA CAISSE DE SOLIDARITE DU GROUPEMENT DE GESTION DES ETABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE DE L'AEFE DE CASABLANCA - MOHAMMEDIA

Article 1 : Objet.

Au sein du Groupement de gestion des établissements en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger de Casablanca – Mohammedia est créée une caisse de solidarité.

Elle a vocation à venir en aide aux familles rencontrant des difficultés financières pour remplir leurs obligations vis-à-vis de l'établissement et de ses services annexes.

Article 2 : Origine des fonds.

Cette caisse de solidarité est alimentée par des cotisations volontaires et facultatives des familles ou par des organismes ou par des tiers donateurs. Tout don supérieur à 3 000 € doit faire l'objet d'une décision de la Directrice Générale de l'AEFE. Tout don supérieur à 30 000 € doit faire l'objet d'une décision du conseil d'administration de l'AEFE.

Article 3 : Critères d'éligibilité des aides.

Les aides se traduiront par une prise en charge de tout ou partie des sommes dues à l'établissement au titre des droits de scolarité. Toutefois, la commission ne s'interdit pas d'attribuer des aides d'une autre nature qui seraient en lien direct avec la scolarité.

La demande d'aide doit émaner de la famille. Celle-ci remplit un dossier de demande d'aide et fournit les pièces justificatives indiquées permettant d'apprécier les revenus de la famille, les charges ainsi que le patrimoine mobilier et immobilier. Ces demandes sont ensuite instruites par le secrétariat général, critérisées (critères en annexe) et répertoriées puis sont présentées en commission de caisse de solidarité pour avis.

Conformément aux directives de l'AEFE, aucune aide ne pourra être apportée par la caisse de solidarité aux familles bénéficiaires d'une bourse de l'État français pour combler le différentiel entre le montant des frais facturés et la quotité de bourse attribuée. Néanmoins, les frais qui ne sont pas pris en charge par les bourses de l'AEFE peuvent être éligibles à une demande d'aide de caisse de solidarité.

Le montant des aides attribuées ne peut en aucun cas dépasser le montant des dons qui ont été effectués au titre de la caisse de solidarité et qui constituent une ressource spécifique.

Article 4 :

La composition de la commission de la caisse de solidarité est arrêtée chaque année en Conseil de Groupement de Gestion. Elle est composée de manière paritaire entre les membres de la direction, les représentants des personnels élus au Conseil de Groupement de Gestion, les représentants des parents élus au Conseil de Groupement de Gestion. Elle est présidée par le Chef du Groupement de Gestion ou son représentant. Elle est saisie deux à trois fois par an.

Les dossiers nominatifs sont présentés lors de la séance. Les débats au sein de ladite commission sont confidentiels. La commission de la caisse de solidarité rend des avis consultatifs.

Article 5 :

Sur avis de la commission de la caisse de solidarité, l'Ordonnateur secondaire, Chef du Groupement de gestion, prend des décisions d'aide qui revêtent un caractère exécutoire. Un procès-verbal est alors établi.

Un bilan annuel des aides accordées sera communiqué aux membres du conseil de groupement de gestion.

Casablanca, le

Le chef du Groupement de Gestion

ANNEXE :

Critères d'éligibilité :

- 1- Accidents de la vie
- 2- Difficultés financières ponctuelles

CARTE DES EMPLOIS 2026/2027

1. Situation des détachés au 24/03/2026

<i>Etablissement</i>	<i>Postes gelés</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>SV en attente de renouvellement détachement</i>	<i>Vacants</i>	<i>Total général</i>
Collège Anatole France	2			2	4
Collège Claude Monet				4	4
École Claude Bernard	4		1	1	6
Ecole Claude Monet				6	6
École Ernest Renan				1	1
Ecole Gautier		1	1		2
École Georges Bizet				5	5
École Molière				5	6
Lycée Lyautey	2	4	10	19	35
Total général	8	5	12	43	69

69 postes de détachés en mouvement à l'échelle du pôle, dont :

- 8 postes gelés à pourvoir par des CDD
- 5 postes supprimés à pourvoir par des CDI
- 12 postes qui étaient SV et dont les intéressé(e)s ont demandé le renouvellement de leur détachement (en attente)
- 43 postes vacants à pourvoir par de nouveaux détachés

CARTE DES EMPLOIS DE DETACHES 2026/2027

	Poste proposé Détachement accepté	Poste proposé En attente de détachement	Poste proposé En attente d'acceptation	Poste proposé Recours suite à refus de détachement	Total général
Collège Anatole France	1		1		2
Collège Claude Monet	1	3			4
École Claude Bernard	1				1
Ecole Claude Monet	3	3			6
École Ernest Renan	1				1
École Georges Bizet	1	3		1	5
École Molière	2	3			5
Lycée Lyautey	7	12			19
Total général	17	24	1	1	43

43 postes vacants à pourvoir, dont :

- 17 postes pourvus pour lesquels les intéressé(e)s ont obtenu leur détachement
- 24 postes acceptés par des candidats en attente de leur accord de détachement
- 1 poste proposé en attente d'acceptation du candidat
- 1 poste dont le candidat a reçu un refus de détachement qui a fait un recours

II. Situation des EMAD au 24/03/2026 (hors plafond d'emploi)

	Créations de postes	Remplacements suite à fins de contrats	Suppressions de postes	Mouvements
Lyautey		6		0
Claude-Monet	1			+1
Claude-Bernard			2	-2
Molière	1			+1
TOTAL	+2	0	-2	0

Mouvement neutre, à savoir :

- Lyautey : 6 remplacements pour fins de contrats (chargés de mission d'un an 25/26)
- Claude-Bernard : 2 départs non remplacés suite aux fermetures de classes
- Claude-Monet : 1 poste en HG actuellement occupé par un vacataire
- Molière : 1 création de poste pour la section internationale

III. Situation des PDL au 24/03/2026

CDD

- 28 contrats qui se terminent au 31/08/2026
- 2 CDD qui se transforment en CDI (postes de détachés gelés en 2025/2026 et supprimés en 26/27)

CDI

- 2 démissions
- 9 départs en retraites
- 3 mobilités au sein du pôle
- 2 congés sans solde

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026 a été publié par l'AEFE.
- Pouvons-nous dresser un bilan?

Ces questions ont été transmises, sous un format presque identique, dans le cadre du CE de Lyautey, les réponses seront donc assez similaires.

C'est une bonne chose que les représentants de la FSU questionnent et envisagent de participer à des groupes de travail sur le plan égalité : nul doute que nous devrions trouver matière à conduire des travaux, non seulement à l'échelle du lycée Lyautey mais, plus largement, du Pôle. Et ce que nous réfléchissions en tant que Pôle employeur mais également Pôle Educateur d'élèves scolarisés de la Petite Section à la Terminale. Concernant l'aspect « Pôle employeur » les membres du CHSCT pourrait probablement travailler sur ces questions ... Concernant « Pôle éducateur » le CHSCS pourrait contribuer à continuer de dessiner un cadre égalité filles-garçons encore mieux formalisé et donc plus facilement déclinable sur le terrain, dans les écoles, les collèges, au lycée.

Nous vous joignons quelques questions qui peuvent permettre de dresser ce bilan.

- Est-ce que les personnels chargés d'assurer la gestion des ressources humaines ont bien bénéficié d'une formation dédiée à la lutte contre les biais de genre et les discriminations? (Axe 2, mesure 2)

Il ne semble pas que les personnels chargés d'assurer la gestion des ressources humaines ont bénéficié d'une formation dédiée à la lutte contre les biais de genre et les discriminations, raison pour laquelle nous allons nous rapprocher de l'IRF. Retenons néanmoins que, côté RH, les tâches sont de plus en plus « procédurées » ce qui permet de limiter différentes formes de discriminations. A titre d'exemple, les recrutements font l'objet de grilles d'analyse des dossiers et de grilles d'évaluation élaborées sur des critères objectifs. Les commissions ne sont pas mono-genrées.

- Est-ce que nous avons mis en place un dispositif pour favoriser l'aide à la garde d'enfants, lors du jour de pré-rentree? (Axe 3- Mesure 4)

Nous n'avons pas organisé de dispositif pour favoriser l'aide à la garde d'enfants lors du jour de pré-rentree.

- Est-ce que le personnel de l'établissement et du pôle peut identifier les relais égalités? (Axe 4, Mesure 1)

Il n'est effectivement pas certain que les personnels soit en mesure d'identifier le relais égalité de la zone en la personne de Monsieur Alexandre Vaugeois. Observant que celui-ci terminera sa mission à la fin de cette année scolaire, il est probable qu'une nouvelle personne sera conduite lui succéder : nous veillerons à communiquer son contact à l'ensemble des personnels dès que possible.

- Quels événements ont été organisés lors du 8 mars, 11 Octobre et 25 novembre? (Axe 4, mesure 7)

Pas de séquence particulière aux dates évoquées, pas de communications particulières mais, assurément, des personnels vigilants sur ce sujet et probablement prêts à travailler ensemble pour que les choses continuent d'aller dans la bonne direction.

- Est-ce que les différents moments forts sur l'égalité sont planifiés et comment communiquons-nous sur ces questions (Axe 5)

Pas de moments forts identifiés comme tels et que nous déroulerions en format "to do list" avec des cases à cocher pour signifier « c'est fait », mais plutôt un état d'esprit que nous retrouvons dans les différentes emprises du Pôle. État d'esprit qui conduit à penser que les personnels sont tout à la fois vigilants et mobilisés, dans leurs missions et fonctions, pour que tout ce qui relève de l'égalité et de la lutte contre toute forme de discrimination soit considéré comme relevant de l'enseignement "en général" et "en transversal".

- Est-ce que les objectifs relatifs à la promotion de l'égalité professionnelle et de l'égalité filles-garçons sont bien définis dans le projet d'établissement? (Axe 6- Mesure 3)

Concernant la réécriture du projet d'établissement, nul doute que, tant pour ce qui relève de l'amélioration de la rédaction que de la mise en œuvre concrète, il doit être possible d'améliorer encore les choses en matière d'égalité professionnelle et d'égalité filles-garçons.

Nous arrivons à la fin des premiers contrats des collègues qui ont choisi de basculer sur les contrats "bornés" et au terme du premier contrat des collègues recrutés en 2021, 2022 et 2023. Outre la surprise, pour certains, d'apprendre qu'ils étaient en fin de contrat, la gestion des retours ou billets de congés crée une charge de travail supplémentaire pour les administratifs en charge de ces dossiers. Le suivi des billets de congés est bloqué, les collègues de Rabat se plaignant d'une charge de travail supplémentaire et demandant que les dossiers des personnels du Pôle Lyautey soient pris en charge par le Pôle lui-même. Chacun semble se renvoyer la balle...

- Les personnels devant attendre d'avoir une autorisation de leur employeur pour acheter les billets (s'ils rentrent en voiture ou avec des passagers non pris en charge), quelles solutions sont envisagées et quels délais de mise en place peut-on escompter?

Considérant le nombre de personnes concernées, il semble logique que la charge de travail soit plus importante que ce qui existait auparavant. Nous pouvons imaginer que l'établissement mutualisateur saura, en lien direct avec l'Agence, trouver une solution pour, après que cette charge de travail sera précisément considérée, se donner les moyens de répondre aux nouvelles obligations textuelles.

- Pourquoi le pôle de Lyautey n'envisage-t-il pas, comme cela se fait à Descartes depuis plusieurs années déjà, d'accorder des IPE aux collègues œuvrant dans les Coopératives de leur école ?

Il convient de considérer le temps que les collègues concernés consacrent à la coopérative de leur établissement. Une réunion, avec les Directrices et Directeurs des six écoles pourrait se tenir afin de mieux comprendre comment les choses se passent dans les différentes écoles.

SE UNSA

Le 5 février dernier a eu lieu la commission pour valider les demandes de temps partiels et les demandes de mouvement en interne pour les PDL du pôle. Nous savons depuis cette date que la secrétaire de l'école Claude Bernard remplacera la secrétaire de l'école Bizet qui part à la retraite.

- Quand sera publié l'appel d'offres pour recruter une assistante de direction ?

Publication à partir de la semaine du 30 mars tous les postes non enseignants.

- Quelle sera la quotité proposée ?

La quotité sera identique.

Cette année, lors de la remise des actes d'engagement pour certains voyages scolaires dans le 1er degré, certaines familles changent d'avis et mettent tout le monde devant le fait accompli. Cela implique de devoir refaire les devis, cela implique également une augmentation du tarif du séjour pour les autres familles ainsi qu'un travail accru des secrétariats et des personnels du lycée. Dans la majorité des cas, les enseignants ont des engagements signés par ces familles au moment de la présentation initiale du projet. Mais ces documents n'ont pas de réelle valeur.

- Quel document pourrait engager les familles dès le début du projet sans possibilité de rétractation sauf cas de force majeure bien évidemment ?

L'acte d'engagement est LE document juridique qui engage la famille. Il est établi une fois le budget arrêté puisque c'est le budget qui permet de déterminer le tarif. Une fois signé, la famille est tenue de régler la participation de leur enfant au voyage. Il faut donc essayer d'aller vite entre le sondage lors de la présentation du dossier aux familles et la complétude du dossier (projet et devis) transmis par l'enseignant pour que le secrétariat général établisse l'acte d'engagement et puisse procéder rapidement à la facturation une fois tous les actes d'engagement collectés par l'enseignant (ex : projet présenté en septembre, dossier transmis au plus tard en février pour voyage en avril).

- Peut-on leur demander un premier versement rapidement dans l'année comme forme d'engagement ? Le but étant de connaître rapidement le nombre définitif d'élèves partants pour que le dossier administratif n'ait pas besoin d'être refait.

Rien n'interdit de transmettre le dossier plusieurs mois avant le départ et de facturer dans la foulée.

Dans le contexte actuel (augmentation des tarifs, réforme de l'AEFE) serait-il possible d'avoir une visibilité sur la gestion des ressources humaines. Pourriez-vous nous éclairer sur :

- les suppressions éventuelles de postes?

Actuellement, deux postes d'infirmière à Molière et Anatole France, un poste d'agent à Claude Bernard.

- les postes vacants actuellement?

A ce jour, concernant les détachés, il y a cinq postes supprimés rentrée vingt-six qui seront remplacés par des PDL et vingt-quatre postes vacants de détachés pour lesquels les personnes retenues sont en attente de leur accord de détachement par leur administration d'origine et quatorze détachés en poste dans le pôle en attente de renouvellement de détachement. Concernant les PDL, pour l'heure, il est prévu de fermer quatre postes de PE à la rentrée 2026 (un départ en retraite, trois postes de détachés gelés).

- quels sont les critères retenus pour supprimer un poste plutôt qu'un autre :

- ancienneté de service ?
- ancienneté dans l'école ?
- autre critère ?

Après avoir considéré le somme de contraintes conduisant à supprimer un poste, nous considérons ensuite les départs à la retraite, les demande de mutation au sein du pôle, les démissions, les postes de détachés gelés ou fermés.

Quelles solutions apportez-vous aux personnels en poste qui sont susceptibles d'être sur un poste supprimable ?

Il est possible de faire un appel à volontaire pour être prioritaire sur un poste vacant au sein du pôle (la mesure de carte scolaire est valorisée à cent points dans le cadre du mouvement intra pôle). Dans ce cas, si volontaire il y a, la personne occupant le poste supprimé et ne voulant pas partir pourra naturellement être affectée sur le poste de la personne partie au sein de la même école. En cas d'absence de volontaire, on étudie au cas par cas en fonction des départs à la retraite à venir, des postes de détachés en fin de mission à venir pour concilier les intérêts humains avec la pérennité de la structure.

Quelles sont les prévisions d'effectifs pour l'année prochaine ?

Stabilité dans trois écoles (Bizet, Gautier, Renan) et probable stabilité à Molière. Baisse significative à Claude Bernard. Stabilité à Lyautey et Anatole France. Remplissage moins rapide que l'an passé à Mohammedia au Primaire, reste des places sur les quatre niveaux au collège. Nous nous dirigeons donc vers une baisse globale des effectifs et allons fermer quatre classes à Claude Bernard.

Doit-on encore craindre une surcharge des classes dans certaines écoles?

Au primaire, nous continuerons de considérer le cadre théorique préconisé par la SCAC (PS 26, MS 28, GS 28, CP 26, CE1 27, CE2 28, CM1 29, CM2 29). Au collège et au lycée l'effectif maximum préconisé restera à 30 et 32. Sur cette sensible question des effectifs en général / des effectifs par structure / des effectifs par classe et par structure, retenons que certaines emprises devraient se retrouver, à la rentrée, pleines à ras bords et d'autres non. Retenons d'autre part (mais il conviendrait d'étudier la chose plus précisément) que le coût de la scolarité diffère selon que l'on considère un élève de maternelle, de primaire, de collège, de lycée. La logique de Pôle permet de mettre en œuvre un principe de solidarité correspondant aux valeurs chères à notre communauté : les structures les mieux remplies permettent à celles qui le sont moins de bénéficier de la même attention, du même accompagnement, de la même considération et ce que nous parlions moyens financiers ou humains.

Où en est le fameux SPSI?

Pas de nouvelles à ce jour.

Quels espoirs par rapport aux travaux prévus?

Nos espoirs se déclinent de deux manières :

- que le SPSI soit débloqué dans son intégralité,
 - qu'il le soit partiellement ... et que l'on nous autorise à commencer les travaux sur une, deux, trois de nos structures (puisque nous avons de la trésorerie),
- Nous continuons de « plaider » pour que l'une ou l'autre des solutions aboutisse.

En matière de travaux (hors SPSI) rappelons ce qui a été fait l'an dernier et les travaux envisagés pour cette année :

2024-2025:

Monet: cantine, petite section / Molière: jeux de cour, dortoirs maternelle, étanchéité / Beaulieu: piste d'athlétisme / C Bernard: sanitaires, peinture classes, jeux de cour / Gautier: jeux de cour et sécurisation coursives / Anatole France: salle des professeurs et salles de sciences / Bizet: façades, réaménagement des cheminements / Renan: cantines, réfection du logement du gardien, espaces extérieurs
Tous les sites : façades et caméras.

2025-2026:

Cantines: C Bernard, Lyautey et Molière / Ombrages façades: Molière, C Bernard, Gautier, Renan
Monet: BCDI, Cour, huisseries / Lyautey: ascenseur bâtiment I, étanchéité, fleurissement et ombrage de la cour, relamping (néons remplacés par des leds) / Anatole: reprise de la piste du stade et divers travaux de peinture
Bizet: aménagement du rond Zévaco, optimisation espaces PS (abaissement et rampe PMR)

UCPE

Nous avons été informés que les subventions de l'État français pour notre pôle s'élèvent à 15 M€.

- Pourrions-nous avoir la répartition de cette subvention ?

Il ne s'agit pas d'une subvention mais de la valorisation de l'aide de l'AEFE. Elle inclut le fonctionnement des services centraux, la contribution AEFE aux détachés et des subventions.

- Serait-il exact de constater que sur le budget total 27 % est financé par l'État et 73 % par les familles ?

Il ne s'agit pas du budget total mais de la valorisation annuelle totale. Nous sommes plutôt sur une proportion 31% / 69% (Cf. COFI 2025).

Depuis les 20 dernières années, le schéma des sources de financement a radicalement changé. Aujourd'hui, le budget du pôle repose essentiellement sur les familles. L'AEFE a exprimé le besoin de faire payer le prix juste à ses partenaires.

- Est-ce que la pratique de la différenciation des droits de scolarité entre niveau et entre nationalités est juste ?

Nous observons que, dans nombre de pays, les Droits de Scolarité sont identiques pour les élèves Français et Nationaux.

- Pourrions-nous avoir le coût réel par niveau et par nationalité ?

Si la question est "Combien faut-il dépenser pour assurer des cours ... en maternelle, primaire, collège, lycée ?" ... Il est difficile d'y répondre car de nombreux paramètres sont à considérer : nombre d'élèves dans la classe, dans la structure, dans le Pôle ... projets pédagogiques divers et variés ... choix d'options et/ou spécialité au lycée ... volonté (ou non) de proposer des cours à effectifs réduits au secondaire ... volonté (ou non) de proposer du "tout compris" ou du "sur mesure" aux familles (restauration, sorties à la journée, participation à tel ou tel événement ponctuel, à tel ou tel atelier) etc.

Nous avons été informés que le bilan financier de l'AEFE, présenté le 11 mars 2026, est excédentaire de 3 M€.

- Comment expliquez-vous alors le maintien du transfert des charges relatif aux pensions des détachés ?

Cette question ne relève pas du CGG, pourquoi l'UCPE ne la pose-t-elle pas à l'Agence ?

Nous avons été informés que les pensions des détachés dans les établissements conventionnés hors EGD étaient financées par le MEN.

- Comment expliquer cette différenciation de prise en charge ?

Cette question ne relève pas du CGG, pourquoi l'UCPE ne la pose-t-elle pas à l'Agence ?

Nous avons été informés que la PFC chez les conventionnés hors EGD s'élève à 2 % alors que pour les EGD, elle est de 6 %.

- Comment expliquez-vous cette différenciation ?

Cette question ne relève pas du CGG, pourquoi l'UCPE ne la pose-t-elle pas à l'Agence ?

- Si le transfert de charge des pensions civiles est maintenu, à quoi sert la PFC ?

Il s'agit d'une contribution au fonctionnement du réseau AEFE des EGD.

- Quelles sont les dépenses communes qui la justifient ?

Cette question ne relève pas du CGG, pourquoi l'UCPE ne la pose-t-elle pas à l'Agence ?

Pourriez-vous nous rassurer que les fonds de notre EGD ne participent pas aux financements d'établissements tiers en difficulté. Les familles ont le droit de savoir où vont leurs droits de scolarité en détail, y compris l'utilité des PFC.

Le principe d'universalité budgétaire ne le permet pas.

D'après les réponses reçues à nos questions à l'occasion du CGG du 15 janvier, deux postes de détachés sont liés à notre pôle sans fonction directe.

- Quel est le coût de la pension civile de ces deux postes ?

- Sont-elles financées par le pôle ?

- Si oui, pourquoi ?

Cette question renvoie-t-elle aux détachés ou aux EF2D ?

Pour les travaux du SPSI 22-26, la mission du programmiste a été engagée.

- Pourriez-vous nous informer sur la liste des travaux à faire, le montant nécessaire et l'échéancier détaillé des travaux par établissement ?

La phase 1 des études (constats et remontées des besoins) est terminée pour Anatole France, Ernest Renan et Georges Bizet ; elle est en cours de finalisation pour Théophile Gautier.

Les réflexions portent essentiellement sur:

Anatole France : réhabilitation technique et réglementaire des bâtiments, création d'un pôle sciences et arts, mise en place d'une restauration intégrée, recomposition pôle vie scolaire et santé, requalification des espaces extérieurs et sportifs.

Georges Bizet : création ou réaménagement d'espaces communs (cours et préaux, restauration, salle polyvalente/motricité), mise à niveau des bâtiments (remplacement modulaires par bâtiments en dur, salle de sciences/informatique, salle des maîtres, infirmerie, locaux techniques), sécurisation des accès à l'école.

Ernest Renan : en maternelle, agrandir les espaces pédagogiques (classes et motricité) et les espaces communs (accueil, locaux techniques, cour); en élémentaire, création d'un atelier d'arts plastiques, agrandir le préau, réfection des sanitaires ; création d'une salle polyvalente, d'une salle de réunion, d'une nouvelle bibliothèque.

Théophile Gautier : salle de restauration, d'infirmerie, de salles de langues et de réunion en bâti, création d'une salle de motricité, d'une salle polyvalente, réaménagement espaces cours et préau.

- À aujourd'hui, quel est le montant global provisionné pour lesdits travaux et où se trouvent ces fonds ?

Il n'y a pas de provision réalisée, le fonds de roulement est global et la trésorerie disponible comprend lesdits fonds. En outre, les fonds figureront au budget lorsque l'AEFE aura l'accord de Bercy pour lancer le SPSI et c'est l'Agence qui ouvrira les crédits dans notre budget. Pour l'heure, l'argent est en trésorerie.

- La date de début des travaux du SPSI est-elle connue ?

Cf. réponse à une question similaire posée par les représentants des personnels SE UNSA

- Pourquoi ne pas arrêter le provisionnement en attendant l'autorisation ?

Pour 2026 le budget ne prévoit pas de dégager de trésorerie.

Le CGG est supposé être une instance réglementaire de concertation.

- Comment expliquez-vous la signature de la décision relative aux droits de scolarité n° 19/12/25 en date du 12 janvier avant la tenue du CGG du 15 janvier ?

Cette question ne relève pas du CGG, pourquoi l'UCPE ne la pose-t-elle pas à l'Agence ?

- Est-ce que nos instances sont reléguées officiellement à des mises en scène ?

Il ne semble pas que ce soit le cas : que nous parlions conseils d'école(s), d'établissement(s) ou encore CGG nos instances permettent de dialoguer et d'échanger (intensément parfois) sur ce qui fait la vie des élèves, des familles, des personnels de chacune des communautés composant le Pôle. Sur le plan textuel, en matière financière en particulier le CGG émet des votes pour avis qui ne sont pas créateurs de droit, contrairement aux décisions du CA de l'Agence ou celles de sa Directrice Générale.